



Madame, Monsieur,

Vous avez déposé votre candidature à la députation dans le département de Saône-et-Loire. Dans ce cadre, la FSU-SNUipp 71, premier syndicat des enseignant·es du premier degré, souhaite connaître, et faire connaître à la profession, vos positions sur un certain nombre de questions ayant trait à l'éducation. Merci par avance de bien vouloir prendre le temps de répondre au questionnaire ci-dessous et de nous le retourner à snu71@snuipp.fr

1. La FSU-SNUipp estime les besoins en recrutement dans l'éducation nationale à un engagement budgétaire pluriannuel à hauteur de 90 000 postes. Sur le département de Saône-et-Loire, on peut l'estimer à 250. Quel sera en tant que député·es votre positionnement lors des discussions de la loi de finance sur ce point ?

Recruter à l'éducation nationale, adopter un plan pluriannuel de recrutement avec tout de suite le recrutement de 90000 enseignant.es et enseignants.

2. Le dispositif Plus de Maîtres·ses que de classe, bien que plébiscité par la profession, a été supprimé par le précédent ministre sans évaluation. Agirez-vous pour son rétablissement ?

Plus de maîtres que de classes, remplaçant (?) pour temps de concertation et travail en équipes inclus dans le service de l'ensemble du personnel éducatif.

3. Les AESH sont devenu·es des maillons indispensables du système éducatif. Quel statut, quel grade, quelle formation, quel salaire comptez-vous leur proposer ?

Créer un véritable service d'accompagnement des élèves en situation de handicap avec un nouveau corps de fonctionnaire en formant et titularisant les actuels AESH.

4. Les politiques concernant l'Education Prioritaire sont en train de prendre un virage, passant de la logique de « donner plus à celles et ceux qui ont moins » à une logique de contractualisation. Quelle politique d'Education Prioritaire soutiendrez-vous ?

- Etablir une carte de l'éducation prioritaire qui réponde aux besoins éducatifs et mette fin à la ségrégation scolaire, en concertation avec les syndicats et associations de parents d'élèves.

- Rétablir les RASED dans le premier degré. Réduire les effectifs par classe.
 - Objectif zéro décrocheur : renforcer les dispositifs de rattrapage scolaire en proposant des accompagnateurs pour les devoirs.
5. La loi Rilhac a conféré aux directrices et directeurs d'école une « autorité fonctionnelle » sans toutefois que le périmètre de celle-ci soit clairement défini. Par ailleurs, elle a augmenté le temps de décharge des directrices et directeurs d'environ 20% des écoles. Elu·e député·e, demanderez-vous l'abrogation de cette autorité fonctionnelle pour rétablir les directrices·teurs dans leur rôle de « pair·es parmi leurs pair·es », demanderez-vous l'allègement de leurs tâches administratives ainsi que l'augmentation des décharges de direction oubliées par la loi ?

Abrogation de la loi et mettre en place une aide administrative et éducative aux directrices et directeurs d'école et améliorer le mode de décharge d'enseignement pour tous les directrices et directeurs d'écoles maternelles et élémentaires.

6. La FSU-SNUipp prône une réduction du temps de service face à élèves au profit des temps de concertation pour renforcer les collectifs de travail, ce qui passe par des embauches supplémentaires pour compléter les services des enseignant·es. Êtes-vous en faveur de telles mesures ?

Oui. Renforcer partout les effectifs de la vie scolaire et reconnaître leur rôle pédagogique.

7. Que pensez-vous que l'Education Nationale doit faire pour améliorer la formation initiale et continue de tous les personnels?

Revaloriser la formation des enseignantes et enseignants avec une reconstruction de la formation initiale et continue.

8. Quelles sont les mesures urgentes à prendre pour que notre école soit réellement inclusive ?

Mise en place d'équipes pluridisciplinaires, au service de la réussite de toutes et tous : médecins scolaires, psychologues, enseignantes et enseignants spécialisés, personnels de vie scolaire, accompagnatrices et accompagnateurs d'élèves en situation de handicap quel qu'il soit (physique, psychique, psychologique)

9. Le point d'indice dans la Fonction Publique est pratiquement gelé depuis 2010 (mis à part une petite hausse en 2016 quasiment absorbée par une hausse simultanée des cotisations retraites). Cela entraîne pour les enseignant·es une perte de pouvoir d'achat sur 20 ans avoisinant les 20%.

Quelle sera votre position sur les salaires dans la Fonction Publique lors des discussions de la loi de finance ?

Rattraper et mettre fin au gel du point d'indice, revalorisation des grilles salariales en engageant une négociation avec les organisations syndicales.

10. Lors de la mandature précédente, les Commissions Administratives Paritaires ont perdu un grand nombre d'attributions, en particulier en ce qui concerne leur regard sur les carrières des personnels (mobilité, promotions, adaptations de poste, temps partiels...). Agirez-vous pour rétablir ces compétences ?

Oui et faire que ces instances se déroulent le plus localement possible.

11. Quelles mesures proposerez-vous pour assurer l'égalité professionnelle femmes/hommes dans la Fonction Publique (salaires, accès aux postes de responsabilité...)?

Imposer et faire appliquer la parité entre les femmes et les hommes.

12. Quelles mesures proposerez-vous pour la santé des personnels en matière de médecine de prévention ?

- Revaloriser les personnels de l'Education nationale et renforcer les moyens
- Redéfinir les relations entre la hiérarchie et le personnel pour en finir avec le management descendant à l'origine de nombreuses souffrances au travail.
- Proposer des aides psychologiques, des lieux de discussion comme les analyses de pratiques.